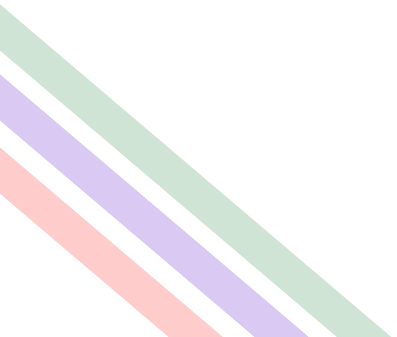


**Tout
changer :
plus qu'un
slogan,
une
urgence.**



Des mesures pragmatiques pour faire face à l'urgence

Des mesures audacieuses pour s'attaquer durablement aux effets des canicules

Prendre appui sur la mobilisation des personnels territoriaux, des associations et des habitant·es

Ce plan d'urgence vise à s'attaquer immédiatement et durablement aux effets des canicules, en mobilisant tous les moyens disponibles pour faire face à ce nouveau défi.

Mais l'adaptation ne suffit pas. La collectivité a aussi l'obligation urgente de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, qui atteindra des niveaux toujours plus importants si on se s'attaque pas à ses causes. Le renforcement des transports collectifs et des mobilités douces, le développement des circuits courts et de la production maraichère bio, la lutte contre les méga-bassines et tous les projets agro-industriels sont quelques exemples de la politique que nous proposons pour contribuer à cette bifurcation écologique à l'échelle de Poitiers et Grand Poitiers.

Nous mettons ce plan d'urgence à la disposition des habitant·es et des autres groupes politiques de notre collectivité. Il nous semble en effet indispensable que sur un tel enjeu, des discussions ouvertes s'engagent au plus vite, loin des intérêts partisans.

1 LE PERMIS DE LOUER

CONTRE LES BOUILLOIRES THERMIQUES



DEUX OUTILS POUR AGIR VITE

Poitiers et Grand Poitiers peuvent et doivent **engager une politique volontariste pour améliorer et adapter nos logements face au réchauffement climatique**. Cette politique devra, en priorité, concerner les logements privés, les bailleurs sociaux étant déjà soumis à une obligation de planification des travaux de rénovation thermique de leurs logements (via la mise en place d'un calendrier contraignant). Ainsi, pour mettre fin à ce double standard, **nous proposons de mobiliser deux outils :**

➤ LE PERMIS DE LOUER

Prévu par la loi ALUR de mars 2014, ce dernier oblige le propriétaire-bailleur à obtenir une autorisation de la collectivité avant la mise en location de son bien. **Le permis de louer devient ainsi un levier essentiel pour améliorer la qualité des locations via l'instauration de critères contraignants** (niveau du DPE, superficie minimale, présence de volets...). **Plusieurs communes de notre département l'ont déjà adopté** : Gençay, Loudun, et Châtellerault. En ce sens, conscient du coût de sa mise en place, **nous prôtons une application par étape**, en priorisant les quartiers de Poitiers où mal-logement et marchands de sommeil sont les plus fréquents.

➤ L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

Une formule déjà expérimentée par Grand Poitiers, avec le dispositif « Louez positif ». **Celui-ci permet à la collectivité de réaliser, à ses frais, les travaux nécessaires à la mise en location d'un logement privé**, tout en fixant et **en encaissant le loyer**. Un **dispositif sécurisé et solidaire** mais trop peu utilisé pour améliorer les conditions de vie des habitant-es de Grand Poitiers.

Aujourd'hui, **environ 10% des logements de Poitiers sont considérés comme des "passoires thermiques"**, mais ces données, basées sur les Diagnostics de Performance Énergétique (DPE), ne concernent que l'isolation thermique des logements. Ainsi, elles ne prennent pas en compte leur capacité à résister aux fortes chaleurs. **Il est urgent de se doter d'un nouvel outil, incluant de nouveaux critères**, comme : l'existence de volets ou de persiennes, la présence de brasseurs d'air, l'orientation du logement, son caractère traversant, son environnement... via la création d'un Observatoire des bouilloires thermiques.

10%
de passoires thermiques

Un travail doit être entamé dans les plus brefs délais pour avoir une estimation précise de la capacité des logements à “résister à la chaleur” et ainsi adapter nos mesures au plus près des réalités des poitevin-es. Pour Poitiers en Commun il faut :

A COURT TERME

- Recenser les « bouilloires » thermiques en invitant les habitant-es à signaler leur logement auprès des services de la collectivité. Les informations collectées seront un point d’appui pour les mesures de lutte contre les « bouilloires thermiques » dans les mois et années à venir.
- Informer les habitant-es concerné-es des espaces refuges proposés en période de canicule.

A MOYEN TERME

- Dans le délai de six mois prévu par le Code de la construction et de l’habitation, **instaurer le permis de louer à Poitiers**, en ciblant les quartiers où le plus de logements insalubres sont répertoriés par les services municipaux et les bouilloires thermiques signalés par les habitant-es.
- Développer l’intermédiation locative à l’échelle de Grand Poitiers.

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/passoires-thermiques-a-poitiers-du-diagnostic-a-l-audit-pour-les-logements-classes-e-f-et-g-1738779818>

<https://www.ain.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/La-lutte-contre-l-habitat-indigne-LHI-En-cours-de-construction/J-agis/Boite-a-outils/Le-permis-de-louer>

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074096/LEGISCTA0000028781457/#LEGISCTA0000028781460

2

POUR DES Baignades POPULAIRES SÉCURISÉES ET ÉCOLOGIQUES



BAINS POPULAIRES, PLAN NATATION, PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Face au dérèglement climatique, nous devons **réinvestir nos cours d'eau**. Il est temps de renouer avec l'histoire de Poitiers, **en créant des espaces de fraîcheur gratuits, sécurisés et respectueux du vivant**. Rendre le Clain aux poitevin·nes ne revient pas seulement à offrir un loisir aux trop nombreux·euses habitant·es privé·es de vacances, c'est **une mesure de justice sociale, et un projet d'éducation populaire à notre patrimoine naturel**. Avec Poitiers en Commun nous proposons :

➤ LA RENAISSANCE DES BAINS POPULAIRES DU CLAIN

Pour marcher dans les pas des générations qui ont vibré aux bains Jouteau, au Fleuve Léthé ou aux Trois-Îlots, nous proposons de **recréer de véritables piscines fluviales modernes**. Pour ce faire, la ville devra installer des pontons flottants (pour **ne pas endommager les berges**), des lignes de flottaison (pour **éviter tout accident**) et des périmètres sécurisés avec une surveillance humaine (pour **prévenir les risques de noyade**). **Plusieurs sites pourraient être mis à l'étude** : le secteur du Pont Joubert et du Pré l'Abbesse (historique et central, idéal pour reconnecter la ville basse à la rivière) ; l'Îlot Tison (en pérennisant et en agrandissant le dispositif actuel). D'autres sites pourraient être identifiés via une consultation publique des habitant·es.

➤ UN PLAN D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION, GRATUIT ET INTERGÉNÉRATIONNEL

Savoir nager est une question de sécurité publique et d'égalité. Nous voulons **faire de l'apprentissage de la natation un objectif prioritaire et gratuit pour tous les âges**, pour permettre aux plus jeunes comme aux seniors de se réapproprier l'eau en toute confiance.

➤ DES Baignades NATURELLES DANS NOS PARCS

Parce que l'accès à l'eau ne peut se limiter au Clain, nous proposons d'**aménager des bassins de baignade naturelle dans les grands parcs de notre ville** (comme Blossac, les Prés-Mignons ou le Triangle d'or). Avec **un principe simple : zéro produit chimique**. Pour ce faire, **nous voulons nous appuyer sur les techniques de phytoépuration** pour filtrer l'eau. En ce sens, dans un souci combiné de la santé publique et de la biodiversité, ces espaces seront conçus en deux zones : un bassin de baignade pour les humains et une zone de régénération paysagère, refuge pour la faune et la flore locales.

➤ SÉCURITÉ RENFORCÉE ET PRÉVENTION DE PROXIMITÉ

Parce qu'il n'y a pas de sécurité sans prévention, parce que le tout répressif est une fausse solution, nous voulons créer une Brigade de Prévention. Ses agent-es iront à la rencontre des usager·ères sur les berges et sur les spots de baignade sauvage pour sensibiliser aux risques (courants, chocs thermiques, pollution ponctuelle) et rappeler les gestes à adopter en période caniculaire. En ce sens nous prôtons une installation systématique et visible de bouées de sauvetage sur tous les ponts, passerelles, ouvrages d'art et sites de baignade identifiés le long du Clain.

A COURT TERME

- **Gratuité des piscines dès la vigilance orange !** Actuellement, la gratuité des piscines de Poitiers n'est activée qu'en cas de vigilance rouge ou de manière très restrictive en vigilance orange, c'est insuffisant. Dès le seuil orange, les corps souffrent et les logements deviennent des bouilloires, en particulier pour les plus modestes. Quand le climat s'affole, la solidarité municipale ne doit pas attendre le point de rupture. Chaque degré compte.
- **Des piscines éphémères au cœur des quartiers !** Parce que tout le monde ne peut pas se déplacer facilement vers le Clain ou les grands complexes aquatiques, nous devons amener la fraîcheur et l'eau au plus près de la population, directement dans les quartiers de Poitiers. Rapides à installer, modulables et réutilisables d'une année sur l'autre, les bassins démontables et piscines-containers transformeront nos espaces goudronnés en oasis de fraîcheur en période caniculaire. Pour ce faire, plusieurs lieux stratégiques sont à investir : les cours d'écoles (vides pendant les mois de juillet et d'août, elles offrent des espaces raccordés à l'eau, idéales pour accueillir les bassins dans nos quartiers) ; les Arènes du Parc des Expositions (un site emblématique, central et spacieux, parfait pour installer de grands bassins démontables et créer un véritable événement estival et populaire). Ces dispositifs ont déjà prouvé leur efficacité, des grandes métropoles comme Paris (avec les bassins mobiles du stade Just Fontaine) ou Bagnolet, jusqu'à des villes rurales comme la commune de Vernon, tout près de chez nous, les ont déjà mis en place.
- **Des jeux d'eau et brumisateurs sur les places minérales !** L'hypercentre de Poitiers et certains quartiers manquent cruellement d'arbres. En attendant que de nouvelles plantations fassent de l'ombre, nous devons veiller à créer des espaces de fraîcheurs via : des miroirs d'eau, des jets ludiques et des brumisateurs géants.

3 SAUVEGARDER LES EVENEMENTS CULTURELS

PAS D'ANNULATION SANS SOLUTION



Les annulations brutales d'événements culturels à chaque pic de canicule mettent en péril un secteur culturel déjà très fragilisé, des commerces fortement dépendants des retombées économiques de ces événements, et une vie citoyenne et sociale pas totalement remise des confinements de 2020-2021. Face à cette situation, Poitiers en Commun propose :

A COURT TERME

La Ville doit dès les prochaines semaines se doter d'un plan d'urgence permettant d'offrir des solutions en toutes circonstances. Pour Poitiers en Commun, trois solutions sont à envisager pour chaque événement :

- le maintien des événements avec installation de voiles d'ombrage ou décalage à des horaires nocturnes. Toute manifestation organisée dans ces conditions devrait prévoir l'installation de brumisateurs, des brigades de porteurs d'eau et des équipes de prévention.
- leur repli dans des lieux-refuges. Lieux que la commune devrait préalablement recenser parmi ses nombreux parcs, les églises dont elle est propriétaire et les salles climatisées de ses établissements culturels, scolaires et socioculturels (dont une partie importante est peu utilisée en période estivale). Il s'agit de réunir dès maintenant les informations disponibles concernant les jauges possibles et les conditions de mise en sécurité de ces lieux pour préparer des décisions municipales toujours prises dans l'urgence. Les associations de commerçants pourraient être associées à ces déplacements d'événements pour pouvoir proposer des prestations à leur alentour.
- le report à une date ultérieure, dans des conditions qui maintiennent le format des événements et l'intérêt qu'ils représentent pour les habitant-es.

Notre ville doit impérativement se doter de lieux abrités et rafraichis, permettant de mieux vivre au quotidien et d'accueillir des événements culturels, y compris en période de canicule.

- Lancer **un nouveau plan de végétalisation**, privilégiant la plantation d'arbres et de plantes grimpantes dans une série de places du centre-ville et des différents quartiers de Poitiers, en veillant à une densité suffisante du couvert végétal, qui seule permet le rafraichissement attendu.
- **Installer des dispositifs permanents pour l'accrochage de voiles d'ombrage dans les rues piétonnes.**
- **Installer des brumisateurs urbains** permettant un rafraichissement complémentaire des espaces abrités, quand la température dépasse 35°C.

4

DES BÂTIMENTS ET DES ESPACES PUBLICS PLUS FRAIS



POUR DES ÉCOLES, EHPAD ET ESPACES VERTS ADAPTÉS

L'adaptation aux chaleurs extrêmes est une question de santé publique. Notre objectif est de poursuivre le travail de rénovation thermique des bâtiments publics qui relèvent du domaine de compétence de la municipalité (crèches, écoles, Ehpad et maisons de retraite publics, centres d'animation et centres de loisirs, mairie et ses annexes, médiathèques, musées et galeries, salles de sport) engagé sous la précédente mandature, en intégrant la protection contre la chaleur.

Il nous semble également nécessaire de penser des adaptations immédiates en réponse à l'urgence, avec l'achat de ventilateurs et/ou de climatiseurs. En ce sens, là où c'est possible, nous devrions peindre les toitures en blanc pour réfléchir les rayons du soleil et installer des films occultants repositionnables ou des couvertures de survie sur l'ensemble des fenêtres exposées.

Pour les bâtiments publics comme pour le parc de logement social, il faut procéder à un inventaire : où en est-on du travail de rénovation thermique des bâtiments accueillant les jeunes, les anciens, les familles des classes populaires ?

POUR LES ANCIEN-NES EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC

- Vérifier que l'activation du "Plan bleu" des Ehpad est possible partout, ainsi que la mise en œuvre des préconisations des "fiches réflexe canicule".
- Vérifier que, a minima, une salle refuge existe, et que les résident-es peuvent y être accueilli-es au moins 3 heures par jour.
- S'assurer que de l'eau est disponible, et que l'hydratation de tous fait l'objet d'un suivi précis.
- Anticiper l'adaptation des chambres : ventilation, brumisateurs.

POUR LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS DES ÉCOLES

- S'appuyer sur le diagnostic préalablement effectué : toutes les écoles ne sont pas exposées de la même manière et les solutions pour l'une ne sont pas nécessairement efficaces pour une autre.

- Dès septembre, et pour se préparer à l'été prochain, **réaliser un diagnostic dans chaque école**, par un travail partagé enseignants/personnels territoriaux.
- Salle de sieste refroidie / ventilée : ventilation naturelle (courant d'air) ou artificielle.
- Ouvrir les fenêtres tôt le matin en anticipant la prise de service des agent-es (et en décalant l'heure de fin de journée de travail).

SÉCURITÉ RENFORCÉE ET PRÉVENTION DE PROXIMITÉ

La végétalisation de la ville doit elle aussi être réinvestie et réorientée vers des couvertures végétales denses, en développant des espaces arborés et/ou en recourant aux plantes grimpantes. A défaut de pouvoir installer de tels espaces, **les voiles d'ombrage constituent des solutions utiles**, en particulier dans les rues piétonnes. Il s'agit en particulier de renforcer les zones d'ombre sur les terrains de jeux, les stades, dans les cours d'école et dans l'environnement des Ehpad et des centres d'animation.

L'expérience des dernières canicules montre également **l'importance des médiations à mettre en place en fin de journée**, en particulier dans les espaces verts les plus attractifs au sein des quartiers populaires. Identifier les zones où peuvent être mises en place des animations, y compris de type culturel, sans déranger les personnes qui se reposent dans leurs appartements, est **un enjeu important pour le maintien de la tranquillité publique**.

A COURT TERME 🕒

- Penser des adaptations immédiates en réponse à l'urgence, avec **l'achat de ventilateurs et/ou de climatiseurs pour équiper les bâtiments publics**.
- **Installer des films occultants repositionnables** ou des couvertures de survie sur l'ensemble des fenêtres exposées.
- **Développer des animations de fin de journée** dans certains secteurs des quartiers populaires, à l'écart des pieds d'immeubles.
- **Assurer un suivi hydrique des nouvelles plantations municipales**.

A MOYEN TERME 🕒

- **Là où c'est possible, peindre les toitures en blanc pour réfléchir les rayons du soleil**.
- **Réorienter les investissements dans la rénovation thermique** des bâtiments publics et des logements sociaux.
- **Développer des couverts végétaux** dans les places du centre-ville et dans les différents quartiers de la ville.
- **Installation de dispositifs permanents de voiles d'ombrage**, en particulier dans les rues piétonnes.

5 METTRE EN SECURITE LES AGENT-ES



REPORTER LES ACTIVITÉS PHYSIQUES AU DESSUS DE 28°C ET LES SÉDENTAIRES AU DESSUS DE 30°C

Parce qu'aucune politique d'adaptation au dérèglement climatique n'est possible sans eux et elles, parce que notre ville peut et doit être précurseuse en matière de droits au travail, parce que les risques d'accidents du travail augmentent avec la chaleur, **il y a urgence à repenser les conditions de travail des plus de 3 500 agent-es** de notre ville, de son CCAS et de la Communauté urbaine de Grand Poitiers. Dans la continuité des nécessaires mesures d'adaptation mises en place service par service, **il nous semble essentiel de disposer de règles communes, automatiques et connues par tous et toutes**. Face à une législation ne fixant aucune température maximale de travail, et alors que notre pays est tristement "champion européen des mort-es au travail", **nos collectivités doivent se saisir de leur "document unique d'évaluation des risques professionnels" pour protéger les agent-es**. **Nous appelons à l'ouverture immédiate de négociations sur les conditions de travail en période caniculaire, il y a urgence.**

En ce sens, prenant appui sur les recherches conduites par l'Institut national de la recherche et de la sécurité au travail, nous revendiquons :

A COURT TERME 🕒

- **arrêter les travaux physiques quand la température sur poste excède 28°C.**
- **arrêter les travaux sédentaires quand la température sur poste excède 30°C.**
- **doubler le nombre de pauses rémunérées.**
- **réaliser une enquête auprès des agent-es pour connaître leurs conditions de travail et besoins en période caniculaire.**
- **avoir une vigilance particulière pour les agent-es en affection longue durée sur exposée-es aux effets de la canicule.**

A MOYEN TERME 🕒

- **garantir un espace de pause en dessous de 26°C à 15 minutes de son poste de travail.**
- **acquérir des gilets rafraichissants pour les agent-es travaillant en extérieur.**
- **augmenter les effectifs des agent-es pour réduire la charge de travail et permettre leur rotation sur les postes les plus exposés.**

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://www.cgt.fr/canicule>

<https://www.inrs.fr/actualites/prevenir-les-risques-lies-a-la-chaleur.html>

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b2124_proposition-loi

<https://www.inrs.fr/publications/juridique/focus-juridiques/focus-juridique-document-unique-evaluation-risques.html>

6 REPENSER NOS TRANSPORTS EN COMMUNS



ÉTENDRE LA GRATUITÉ ET PENSER L'ADAPTABILITÉ

Avec la canicule, les conducteur·ices et les passagers·ères des bus Vitalis font face à **des conditions de transport insupportables**. La température atteint les 40°C dans certains véhicules, et ce sans aération. Il est incompréhensible que la faible flotte de bus climatisés de Vitalis ne soit pas totalement disponible en période estivale. Pour les autres bus, toutes les solutions doivent être immédiatement mises à l'étude : film anti-infrarouge sur une large partie des vitrages, ventilateurs d'appoint, collectifs ou individuels, mise à disposition de bouteilles d'eau et de brumisateurs. En ce sens, les conducteur·ices doivent pouvoir être relevé·es en cours de service. Ces mesures doivent être immédiatement mises au point, en concertation avec des représentant·es des conducteur·ices et des usager·ères.

A COURT TERME

- Mobiliser l'intégralité des bus climatisés en période caniculaire.
- Adapter nos bus via la pose de film anti-infrarouge, l'installation de ventilateurs et la mise à disposition de bouteilles d'eau et de brumisateurs.
- Assurer la relève des conducteur·rices.
- Gratuité des bus dès le déclenchement de la vigilance orange !

La lutte contre le changement climatique et **l'adaptation de notre ville aux canicules** passent **nécessairement par le développement du bus**, avec une flotte de véhicules électriques et climatisés. Les bus à batteries électriques sont toutefois très coûteux, l'extraction de lithium a un fort impact environnemental et la surchauffe des batteries présente des risques d'emballement thermique. Il faut anticiper sur ces différents risques. **Nous proposons que les grands axes du réseau soient équipés pour des trolleybus, moins coûteux et qui se raccordent au réseau électrique.**

A MOYEN TERME

- Dès fin 2026, un plan d'investissement pour des bus et des trolleybus électriques !

En cas de fortes chaleurs et d'ensoleillement important, les concentrations d'ozone peuvent augmenter dans l'air. Ce polluant invisible se forme sous l'effet du rayonnement solaire à partir notamment des polluants issus des transports. C'est l'une des principales causes de dégradation de la qualité de l'air et d'aggravation des maladies respiratoires et cardio-vasculaires en période estivale.

7 BRIGADES D'EAU ET FONTAINES



ASSURER L'ACCÈS A L'EAU POUR TOUS ET TOUTES

La canicule n'est pas seulement un événement météorologique : **c'est un révélateur des inégalités sociales**. Sans-abris, gens du voyage, personnes en situation précaire : toutes et tous se voient souvent refuser l'exercice de ce **droit universel qu'est l'accès à l'eau potable**, reconnu par l'ONU depuis 2010.

Selon les données du collectif Les Morts de la rue, **la mortalité des personnes sans-abri est tout aussi élevée en été qu'en hiver**, la période estivale concentrant à elle seule 30 % des décès. **Des lieux spécifiques pour les personnes sans-abri sont nécessaires** car elles sont plus vulnérables du fait d'une exposition continue à la chaleur, d'un état de santé altéré et des discriminations qu'elles subissent dans les lieux accessibles au grand public, de type médiathèques ou centres commerciaux.

Les aires d'accueil des gens du voyage sont parfois saturées ou soumises à des températures extrêmes. Les campements spontanés qui apparaissent inévitablement ne sont pas systématiquement alimentés en eau.

Pour les familles précaires, il existe des mesures de prévention contre les coupures d'eau. Mais elles restent complexes et tardives et ne garantissent pas **l'accès inconditionnel aux besoins vitaux en eau potable**.

A COURT TERME

- **Soutenir les structures d'aide aux personnes sans domicile fixe pour leur permettre de faire des maraudes de jour comme de nuit et d'assurer des distributions supplémentaires d'eau et de repas, du soutien psychologique et l'indispensable veille sanitaire, avec appel du SAMU en cas de signes de détresse. Relayer leurs appels à bénévoles par les canaux de communication officiels.**

- **Créer des brigades de porteurs d'eau à destination des sans abri et de l'ensemble de la population**, en mettant à disposition du personnel municipal volontaire et en faisant appel aux bénévoles. Diffuser simultanément les informations essentielles sur les lieux refuges (centres d'accueil d'urgence et îlots de fraîcheur) les points d'eau, les contacts avec les associations.
- **Installer des branchements d'eau provisoires** dès l'installation de campements spontanés de caravanes.

A MOYEN TERME

- **Développer l'implantation de fontaines dans tous les quartiers**, en tenant compte des habitudes des personnes sans-abri.
- **Ajouter les personnes sans-abri au "registre des vulnérables"**.
- **Proposer des lieux d'accueil d'urgence s'ajoutant aux lieux d'accueil de jour permanents**, en lien avec le SIA086. Pour que chaque sans-abri ait accès à un lieu frais, un accueil humain, un repas, une douche, du repos.
- **Mettre en place les premiers mètres cubes gratuits** et la tarification progressive de l'eau.

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://www.siao-86.org>

<https://coalition-eau.org/de-l-eau-gratuite-pour-les-menages-precaires/>

<https://www.entourage.social/blog/aider-les-personnes-sans-abri-pendant-la-canicule>

<https://www.eaudugrandlyon.com/mon-service-public/missions-eau-du-grand-lyon/garantir-acces-eau-pour-tous/>

8 DES ESPACES REFUGES DANS CHAQUE QUARTIER

DES LIEUX FRAIS ACCESSIBLES ET UNE MOBILISATION CITOYENNE



Dans chaque quartier, des lieux doivent être identifiés pour l'accueil des personnes **vulnérables**, que ce soit pour des raisons physiologiques, psychologiques, psychiatriques ou liées à leurs conditions de logement. **D'accès facile et rapide à pied, ces lieux doivent être à température et confort corrects avec la possibilité d'une présence assise et l'accès à des sanitaires.** Pour ce faire nous demandons, à la ville de recenser au plus vite ces lieux refuges :

- **Bâtiments publics, y compris les bâtiments militaires inutilisés, climatisés** ou dont la structure atténue par elle-même la chaleur
- **Églises, pour certaines de vaste contenance.** A terme, notre objectif est de conclure une convention avec l'évêché pour un élargissement des heures d'ouverture, l'accès aux toilettes et l'organisation de groupes d'accueil et d'animation, pour mettre à l'aise les personnes peu habituées à fréquenter ces lieux.
- **Lieux privés, à usage commercial ou autre, climatisés.** Pour ce faire, nous prôtons la négociation de conventions d'accueil avec les propriétaires et/ou les gérants, tout en systématisant l'accueil assis et l'accès aux sanitaires du personnel.
- **Dans chaque unité de logements sociaux, il est nécessaire de transformer des logements vacants en lieux d'accueil de jour climatisés, via des moyens légers et mobiles.**
- **Dans les logements privés, il faut faire appel au volontariat des habitant-es** disposant de caves « affleurantes » (pourvues d'un soupirail ou d'un jour sur l'extérieur), qui peuvent offrir un asile facile pour les personnes vulnérables et/ou précaires du voisinage, qui se seraient préalablement fait connaître.

Face à la raréfaction des espaces de fraîcheur, il nous faut **renforcer nos partenariats avec les associations qui interviennent auprès des personnes âgées, des précaires ou des personnes en situation de handicap.** Il nous faut étudier les modalités de leur intervention renforcée en période de canicule, et **envisager la création d'un corps de bénévoles** formés par des associations partenaires, pour accompagner les personnes fragiles dans leurs déplacements vers les lieux-refuges ou pour y assurer une présence, en accord avec les propriétaires des lieux. **La collectivité doit jouer ici en priorité un rôle de facilitateur** des initiatives privées, basées notamment **sur les solidarités de proximité**, en incitant au mélange des générations. L'intervention de jeunes en service civique et de personnes compétentes en matière de santé ou de secourisme est également à encourager.

A COURT TERME

- **Établir une convention avec les bailleurs sociaux, pour la mise à disposition de logements vacants climatisés comme espaces-refuge.**
- **Mettre à disposition des bâtiments de la collectivité disposant d'espaces climatisés ou frais (tel que le Miroir).**
- **Appel aux solidarités de voisinage.**

A MOYEN TERME

- **Recensement des espaces frais publics ou privés avec établissement de conventions de mise à disposition en cas de canicule.**
- **Appel au bénévolat pour constituer un corps d'accompagnateur·ices volontaires, en concertation avec les associations.**